



MAIRIE DE DIJON

PALAIS DES ETATS DE BOURGOGNE

Direction Générale des Services
Direction de la Tranquillité Publique

Le 18 DEC. 2018

Madame Agnès CARBON
et Monsieur Jean-Marc YONS
Coprésidents de l'Association Ensemble à
Vélo dans l'Agglomération Dijonnaise
Maison des Associations
Boîte U7
2 rue des Corroyeurs
21000 DIJON

Réf. DTP/POG/HG n° SAC

Madame, Monsieur,

Par courriel en date du 22 novembre 2018, vous avez appelé l'attention de Monsieur le Maire de la Ville de Dijon en raison de la multiplication du stationnement anarchique de véhicules sur les trottoirs, les passages piétons et les pistes cyclables.

Tout d'abord, la Police Municipale est chargée d'un nombre de plus en plus important de missions à assumer sur l'ensemble du territoire de la commune au service des dijonnais.

Une police de proximité a été mise en place afin de renforcer la prévention et la dissuasion dans différents secteurs de la ville. Elle se caractérise notamment par la présence de policiers municipaux circulant à pied dans différents quartiers.


Malgré l'augmentation de leurs missions et des sollicitations des particuliers, les agents ont procédé, pour 2018, à des verbalisations : 5 997 pour stationnement sur trottoir, 4 913 pour stationnement gênant, 296 pour stationnement sur les pistes cyclables, et 269 pour stationnement sur les passages piétons.

Soyez assurés en tout état de cause que la municipalité s'implique fortement pour faire appliquer les règlements en vigueur, et préserver le cadre de vie des dijonnais.

Tels sont les éléments d'information dont je souhaitais vous faire part.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Conseiller Municipal,
Délégué à la tranquillité publique,
à la sécurité civile, à la protection civile
et aux sports



Jean-Yves PIAN